

Procès-verbal de la séance du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 21 février 2006, à 20 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance ordinaire les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Claude Reid, Roger Levert, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Robert Savard.

Sont également présents M. André Hallé, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

#### Période de questions

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Six (6) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions:

- Pont Jean-de-Lalande. Information aux citoyens. Coûts reconnus pour conserver ledit pont
- Pont Jean-de-Lalande. Dépôt d'une estimation de coût pour le déplacement et la reconstruction dudit pont
- Pont Jean-de-Lalande. Assurance par les membres du conseil que le pont ne sera pas détruit
- Pépinière Tessier. Vente des propriétés en zone agricole interdite. Adoption d'un règlement pour régulariser la situation
- Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield. Dépôt d'une pétition. Service les samedis et dimanches
- Pont Jean-de-Lalande. Dépôt d'une pétition au cours de la semaine. Demande de ne pas reconstruire le pont
- Coût de l'augmentation des taxes en 2006. Dépôt d'une pétition pour réduire les taux de taxes
- Dette de la Ville. Demande de publication de la dette de la Ville à la population

#### Adoption de l'ordre du jour

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 21 février 2006.

Il est

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 février 2006, tel que préparé, à savoir:

1. **PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2006**
5. **INVITATIONS À SOUMISSIONNER**
  - 5.1 **Invitation à soumissionner 2005-TP-14**

Coupe de gazon et entretien des arbustes à l'usine d'épuration et aux stations de pompage. 3 ans

Paysagement Des Rochers	31 032,60 \$
B.L. Pelouses inc.	34 835,34 \$
Entreprise Diger	54 768,13 \$
Coupe de gazon N. Raymond	68 593,38 \$
  - 5.2 **Invitation à soumissionner 2006-SRC-03**

Service de conciergerie – Édifices du Service récréatif et communautaire. 3 ans

S.O.S. Entretien Ménager	44 284,75 \$
Service d'entretien ménager Maxime	64 845,53 \$
Valpro inc.	107 738,17 \$
  - 5.3 **Invitation à soumissionner 2006-SRC-04**

Entretien et réparation électrique sur les ouvrages relevant du Service de l'environnement et des travaux publics et du Service récréatif et communautaire. 2 ans

Claude Savoie entrepreneur électricien inc.	55 756,07 \$
Les Entreprises M.R. Tech inc.	59 778,49 \$
Les Entreprises Hubert Lafleur inc.	68 945,99 \$
J.H. Sauvé et fils (1979) inc.	75 076,82 \$
A. Lecompte et fils inc.	80 275,95 \$
6. **RAPPORTS**
  - 6.1 **Direction générale**
    - 6.1.1 Ministère des Transports du Québec. Location d'immeubles publics. Future emprise de l'autoroute 30. Prolongation du prêt à usage
    - 6.1.2 Acquisition d'un kiosque d'exposition auprès de la compagnie Novadic
    - 6.1.3 Travaux de réparation de quais à la Société du Port de Valleyfield. Octroi de contrats
      - 6.1.3.1 Inspection des soudures
      - 6.1.3.2 Inspection sous-marine
  - 6.2 **Service des ressources humaines**
    - 6.2.1 Embauche et départ de personnel. Janvier 2006
    - 6.2.2 Josée Paquette. Secrétaire niveau III. Direction générale. Nomination
    - 6.2.3 Service de l'environnement et des travaux publics
      - 6.2.3.1 Mario Renaud. Journalier. Nomination
      - 6.2.3.2 Roger Brady. Mécanicien. Retraite
    - 6.2.4 Josée Lafond. Commis aux déboursés. Service des finances et de l'informatique. Nomination
    - 6.2.5 Service de la gestion du territoire. Poste d'inspecteur. Unité Urbanisme et Permis. Création
    - 6.2.6 Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield
      - 6.2.6.1 Période d'essai pour un pompier à temps partiel ayant obtenu une promotion à une fonction supérieure à temps partiel. Lettre d'entente
      - 6.2.6.2 Procédure d'autorisation pour l'acquisition de verres correcteurs adaptés à la partie faciale d'un appareil respiratoire (APRIA). Projet pilote

- 6.3 Service des finances et de l'informatique**
- 6.3.1** Liste de comptes numéro 87 20 077 655,38 \$
- 6.3.2** Rapports budgétaires au 31 décembre 2005 et au 15 février 2006. Dépôt
- 6.3.3** Affectation de surplus budgétaires
- 6.3.4** Intégration des policiers retraités au régime de retraite des employés de la Ville. Requête en jugement déclaratoire. Cabinet d'avocats. Mandat
- 6.4 Service du greffe**
- 6.4.1** DT Acquisition inc. Acquisition de lots. Notaire. Mandat
- 6.5 Service du contentieux**
- 6.5.1** Immobilière Canadian Tire limitée. Acquisition du lot 1186-5. Voie d'accès. Boulevard Mgr Langlois. Notaire. Mandat
- 6.6 Service récréatif et communautaire**
- 6.6.1** Politique familiale. Octroi de contrat pour services professionnels. Critères de sélection. Approbation
- 6.6.2** Protocoles d'entente 2006
- 6.6.2.1 Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers de Salaberry-de-Valleyfield (PRAQ). Octroi d'une aide matérielle et financière
- 6.6.2.2 Moisson Sud-Ouest inc. Octroi d'une aide financière
- 6.6.2.3 Club de l'Âge d'or Nitro. Entretien ménager du centre communautaire de Nitro
- 6.6.2.4 Centre sportif Saint-Timothée inc. Gestion et exploitation du Parc régional des îles de Saint-Timothée
- 6.6.2.5 Fabrique de la paroisse Sacré-Cœur de Jésus. Location de locaux
- 6.6.2.6 Fabrique de la paroisse Saint-Eugène. Location de locaux
- 6.6.2.7 Fabrique de la paroisse Sainte-Cécile. Location de locaux
- 6.6.2.8 Fabrique de la paroisse Saint-Esprit. Location de locaux
- 6.6.2.9 Fabrique de la paroisse Immaculée-Conception de Bellerive. Location de locaux
- 6.6.2.10 Fabrique de la paroisse Saint-Pie-X. Location de locaux
- 6.6.2.11 Miami Fleuriste inc. Surveillance et entretien ménager du Marché public
- 6.6.2.12 Comité Zone d'intervention prioritaire du Haut-Saint-Laurent. Surveillance et entretien ménager du Centre Garneau
- 6.6.2.13 Anim'Action de Salaberry-de-Valleyfield. Gestion de différentes activités d'animation. Octroi d'une aide financière, matérielle et humaine
- 6.6.3** Comité de jumelage de Salaberry-de-Valleyfield. Octroi d'une aide financière, matérielle et humaine. Protocole d'entente 2006-2007
- 6.6.4** Musée de Société des Deux-Rives. Octroi d'une aide financière, matérielle et humaine. Protocole d'entente triennal 2006-2007-2008
- 6.6.5** Centre sportif Saint-Timothée inc. Emplacement servant à l'exploitation d'un restaurant au Parc régional des îles de Saint-Timothée. Contrat de location 2006
- 6.6.6** Chambre de commerce de la région de Salaberry-de-Valleyfield. Beauce Carnaval. Parc Marci. 31 mai au 4 juin 2006. Autorisation
- 6.6.7** Jardins communautaires. Boulevard Quevillon. Les Entreprises Brière inc. Bail de location 2006
- 6.6.8** Société du Vieux Canal de Beauharnois. Travaux de réouverture de l'ancien canal de Beauharnois. Subvention
- 6.6.9** Politique familiale. Élu municipal responsable des questions familiales. Nomination

## **6.7 Service de la gestion du territoire**

- 6.7.1** Dérogations mineures. Audition des personnes intéressées et réponse aux demandes
  - 6.7.1.1 Secteur Salaberry-de-Valleyfield
    - 6.7.1.1.1 34, rue Montcalm
  - 6.7.1.2 Secteur Saint-Timothée
    - 6.7.1.2.1 24, rue Gougeon
  - 6.7.1.3 Secteur Grande-Île
    - 6.7.1.3.1 569, rue Ellen
    - 6.7.1.3.2 859, avenue de Grande-Île
- 6.7.2** Société d'habitation du Québec. Programme Rénovation Québec. Participation de la municipalité
- 6.7.3** Michel Poissant et Les Entreprises électriques M. Poissant inc. Requête en cessation d'usage et en exécution de travaux. 261, rue Danis. Autorisation de poursuite en Cour supérieure. Cabinet d'avocats. Mandat
- 6.7.4** Marie-Andrée McSween et Isabelle Caron faisant affaires sous Édifice 21 Nicholson. 21 au 29, rue Nicholson. 28 et 30, rue Sainte-Hélène. Lots 1024 et 1467. Droit de superficie
- 6.7.5** Infrastructures-Québec. Travaux de remplacement et de renforcement du réseau d'aqueduc de la rue Victoria. Demande de subvention
- 6.7.6** Octroi de contrats pour services professionnels d'ingénierie. Relevés, plans et devis, surveillance des travaux. Critères de sélection. Approbation
  - 6.7.6.1 Travaux de remplacement et de renforcement du réseau d'aqueduc de la rue Victoria
  - 6.7.6.2 Travaux de pavage, de bordure et d'éclairage dans diverses rues
  - 6.7.6.3 Travaux d'infrastructures. Développement commercial du secteur boulevard Mgr Langlois/rue Fabre
- 6.7.7** Firme de laboratoire. Mandats
  - 6.7.7.1 Contrôle de la qualité des matériaux et des travaux d'infrastructures (égout, aqueduc, fondation de chaussée) dans les limites du lot 853
  - 6.7.7.2 Contrôle de la qualité des matériaux et des travaux d'infrastructures (égout, aqueduc et fondation de chaussée) rue du Torrent. Projet de développement résidentiel Le Versant du Soleil, phase II
- 6.7.8** Ponts Masson et Saint-Charles. Entretien et réparation. Relevés des dommages. Firme d'ingénieurs. Mandat
- 6.7.9** Travaux de modernisation de l'usine de filtration principale. Approbation de travaux supplémentaires
- 6.7.10** La compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada. Projet d'amélioration de la sécurité au passage à niveau du boulevard du Havre. Convention

## **7. DIVERS**

- 7.1** Nomination du maire au conseil d'administration de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
- 7.2** Nomination des membres du conseil sur les commissions, comités et organismes. Modification de la résolution 2006-01-042
- 7.3** Nomination des fonctionnaires sur les commissions, comités et organismes. Modification de la résolution 2006-01-043
- 7.4** Diverses représentations du conseil 2006
- 7.5** Commission municipale du Québec. Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxe foncière et de taxe d'affaires. Fondation du centre jeunesse de la Montérégie
- 7.6** 6143261 Canada inc. Boulevard des Érables. Parc industriel # 2. Rétrocession du lot 1683. Notaire. Mandat

## **8. RÈGLEMENTS**

- 8.1** Règlement pour modifier le Règlement 001 sur la régie interne du conseil et le maintien de l'ordre durant les séances. Avis de motion

- 8.2 Règlement pour emprunter la somme de 368 000 \$ afin de pourvoir à l'acquisition d'une autopompe-citerne. Avis de motion
- 8.3 Règlement prévoyant l'extension des limites territoriales municipales afin d'inclure une partie d'un territoire non organisé constitué d'une partie fluviale (Île Dondaine). Avis de motion
- 8.4 Règlement amendant le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage afin d'y ajouter certaines définitions. Avis de motion
- 8.5 Projet de règlement 60-39 amendant le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage afin d'y ajouter certaines définitions. Adoption
- 8.6 Règlement amendant le Règlement 63 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant les permis et certificats afin d'ajouter des conditions particulières à l'émission d'un permis de construction dans la zone Rv 1. Avis de motion
- 8.7 Projet de règlement 63-2 amendant le Règlement 63 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant les permis et certificats afin d'ajouter des conditions particulières à l'émission d'un permis de construction dans la zone Rv 1. Adoption
- 8.8 Règlement pour décréter des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage dans diverses rues ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux. Avis de motion
- 8.9 Règlement pour décréter des travaux de remplacement et de renforcement du réseau d'aqueduc et des travaux de voirie dans le secteur de la rue Victoria Est, de la rue des Érables à la rue des Muguets, et des travaux de pavage du chemin de Desserte Nord ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux. Avis de motion
- 8.10 Règlement pour décréter divers travaux d'infrastructures dans le secteur du boulevard Mgr Langlois/rue Fabre ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux. Avis de motion
- 8.11 Règlement 086 concernant la conclusion d'une entente avec un promoteur relative à la réalisation de travaux d'infrastructures et d'équipements municipaux. Fleurs de l'Île, phase II. Adoption
- 8.12 Règlement 089 pour adopter un programme de crédit de taxes dans le cadre d'un projet de développement résidentiel dont les coûts d'implantation de certaines infrastructures et de certains équipements requis sont à la charge du promoteur. Fleurs de l'Île, phase II. Adoption
- 8.13 Règlement 090 pour emprunter la somme de 875 000 \$ pour pourvoir à l'acquisition de terrains de la compagnie DT Acquisition inc. Adoption
- 8.14 Second projet de règlement 60-37 amendant le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage afin de changer les usages permis dans la zone résidentielle Rb 12, de modifier les exigences de la zone tampon et de limiter la hauteur des bâtiments multifamiliaux dans cette zone (zone située dans le secteur des rues des Jacinthes et des Lilas et du boulevard Hébert). Adoption
- 8.15 Second projet de règlement 60-38 amendant le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage afin de remplacer la zone commerciale Cb 7 par une nouvelle zone résidentielle Rb 13, de prescrire les usages permis dans cette zone et d'ajouter une marge entre deux bâtiments érigés en copropriété divise (zone située dans le secteur de la rue Masson). Adoption
- 8.16 Second projet de règlement 61-3 amendant le Règlement 61 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le lotissement afin d'ajouter les dimensions exigées pour les résidences multifamiliales de 4 logements situées dans les zones Rb (zones résidentielles de moyenne densité). Adoption
- 8.17 Second projet de règlement 1099-74 amendant le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier les limites de la zone communautaire P-305 et de la zone résidentielle H-308, d'abroger la zone résidentielle H-322, de modifier la grille des usages pour la zone communautaire P-305, de modifier les dispositions sur les usages permis dans la classe d'usages C5 et de modifier les dispositions sur l'étalage extérieur des établissements commerciaux (les zones P-305, H-322 et H-308 situées dans le secteur des rues Cléophas, Virginie, Caroline, Eugénie, Saint-Onge et Meloche et les usages C5 permis dans l'ensemble des zones commerciales). Adoption
- 8.18 Second projet de règlement 1099-75 amendant le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier la grille des usages et normes de la zone résidentielle H-736-B (zone située dans le secteur des rues Despocas et des Érables). Adoption
- 8.19 Règlement 039-02 amendant le Règlement 039, amendé par le Règlement 039-01, afin de décréter un nouveau mode de taxation pour divers travaux de modernisation de l'usine de filtration principale. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
- 8.20 Règlement 040-01 amendant le Règlement 040 afin de décréter un nouveau mode de taxation pour divers travaux à l'usine d'épuration et aux stations de pompage. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

8.21 Règlement 088 pour décréter des travaux pour la réparation de quais à la Société du Port de Valleyfield et pour emprunter la somme de 1 410 000 \$ pour la réalisation desdits travaux. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

Adoption du procès-verbal de la  
séance ordinaire du 17 janvier 2006

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2006 est déposé devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil le 16 février 2006;

Il est

2006-02-060

Proposé par M. Denis Laître  
Appuyé par M. Jacques Smith  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2006, selon sa teneur.

ADOPTÉ

Invitation à soumissionner 2005-TP-14.  
Coupe de gazon et entretien des arbustes  
à l'usine d'épuration et aux stations de  
pompage. 3 ans

Suite à l'invitation à soumissionner 2005-TP-14 relative à la coupe de gazon et l'entretien des arbustes à l'usine d'épuration et aux stations de pompage, pour les années 2006, 2007 et 2008, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil:

Paysagement Des Rochers	31 032,60 \$
B.L. Pelouses inc.	34 835,34 \$
Entreprise Diger	54 768,13 \$
Coupe de gazon N. Raymond	68 593,38 \$

Il est

2006-02-061

Proposé par M. Denis Laître  
Appuyé par M. Roger Levert  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à l'entreprise Paysagement Des Rochers un contrat pour la coupe de gazon et l'entretien des arbustes à l'usine d'épuration et aux stations de pompage, pour les années 2006, 2007 et 2008, pour un

montant global de 31 032,60 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2005-TP-14, tel que recommandé par le chargé de projet au Service de l'environnement et des travaux publics;

QUE le conseil municipal autorise les transferts budgétaires de 1 274 \$ et 1 700 \$ respectivement inscrits au rapport préparé par le chargé de projet au Service de l'environnement et des travaux publics, le cas échéant.

ADOPTÉ

Invitation à soumissionner 2006-SRC-03.  
Service de conciergerie. Édifices du  
Service récréatif et communautaire

Suite à l'invitation à soumissionner 2006-SRC-03 relative au service de conciergerie des édifices du Service récréatif et communautaire, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 décembre 2008, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil:

S.O.S. Entretien Ménager	44 284,75 \$
Service d'entretien ménager Maxime	64 845,53 \$
Valpro inc.	107 738,17 \$

Il est

2006-02-062

Proposé par M. Jacques Smith  
Appuyé par M. Claude Reid  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à l'entreprise S.O.S. Entretien Ménager un contrat pour le service de conciergerie des édifices du Service récréatif et communautaire, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 décembre 2008, pour un montant global de 44 284,75 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2006-SRC-03, tel que recommandé par la directrice du Service récréatif et communautaire.

ADOPTÉ

Invitation à soumissionner 2006-SRC-04.  
Entretien et réparation électriques sur les  
ouvrages relevant du Service de  
l'environnement et des travaux publics  
et du Service récréatif et communautaire.  
2 ans

Suite à l'invitation à soumissionner 2006-SRC-04 relative à l'entretien et la réparation électriques sur les ouvrages relevant du Service de l'environnement et des travaux publics et du Service récréatif et communautaire, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2008, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Claude Savoie entrepreneur électricien inc.	55 756,07 \$
Les Entreprises M.R. Tech inc.	59 778,49 \$
Les Entreprises Hubert Lafleur inc.	68 945,99 \$
J.H. Sauvé et fils (1979) inc.	75 076,82 \$
A. Lecompte et fils inc.	80 275,95 \$

Il est

2006-02-063

Proposé par M. Jean-Marc Rochon  
Appuyé par M. Roger Levert  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Claude Savoie entrepreneur électricien inc. un contrat pour l'entretien et la réparation électriques sur les ouvrages relevant du Service de l'environnement et des travaux publics et du Service récréatif et communautaire, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2008, pour un montant global de 55 756,07 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à l'invitation à soumissionner 2006-SRC-04, tel que recommandé par la directrice du Service récréatif et communautaire.

ADOPTÉ

Ministère des Transports du Québec.

Location d'immeubles publics.

Future emprise de l'autoroute 30.

Prolongation du prêt à usage

VU le prêt à usage de lots de la future emprise de l'autoroute 30, référence 6.2.3, numéro de dossier 9-1993-01216, intervenu avec le ministère des Transports du Québec en septembre 2004, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2004 au 30 avril 2006, permettant un accès à la compagnie Carrière Dolomite (1996) inc.;

VU la recommandation du directeur général de prolonger ledit prêt à usage avec le ministère des Transports du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2006;

Il est

2006-02-064

Proposé par M. Normand Amesse  
Appuyé par M. Roger Levert  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield demande au ministère des Transports du Québec de prolonger le prêt à usage de lots de la future emprise de l'autoroute 30, référence 6.2.3, numéro de dossier 9-1993-01216, permettant un accès à la compagnie Carrière Dolomite (1996) inc., pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2006.

ADOPTÉ

Acquisition d'un kiosque d'exposition  
auprès de la compagnie Novadic

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est appelée à participer à différentes expositions ou différents salons;

ATTENDU QUE le kiosque utilisé depuis une dizaine d'années est aujourd'hui usé et désuet;

VU la recommandation de la coordonnatrice aux Communications de procéder à l'acquisition d'un kiosque d'exposition auprès de la compagnie Novadic;



Il est

2006-02-065

Proposé par M. Pierre-Paul Messier  
Appuyé par M. Claude Reid  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'acquisition d'un kiosque d'exposition auprès de la compagnie Novadic, pour un montant de 6 270 \$, taxes comprises;

QU'afin de satisfaire au paiement dudit kiosque, le conseil municipal décrète un emprunt de 6 270 \$ au fonds de roulement avec obligation de remboursement sur trois (3) ans.

ADOPTÉ

Inspection des soudures.  
Travaux de réparation de quais à la  
Société du Port de Valleyfield.  
Octroi de contrat

Il est

2006-02-066

Proposé par M. Pierre-Paul Messier  
Appuyé par M. Roger Levert  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde un contrat à la firme SGS X-PER-X inc. pour l'inspection des soudures des membranes de support des poutres balanciers dans le cadre des travaux de réparation de quais à la Société du Port de Valleyfield, sur une base horaire pour un budget ne dépassant pas 12 000 \$, excluant les taxes applicables, selon son offre de service du 13 janvier 2006, tel que recommandé par la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc.;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt 088 décrétant des travaux pour la réparation de quais à la Société du Port de Valleyfield ainsi qu'à l'approbation des plans pertinents par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

ADOPTÉ

Inspection sous-marine.  
Travaux de réparation de quais à la  
Société du Port de Valleyfield.  
Octroi de contrat

Il est

2006-02-067

Proposé par M. Pierre-Paul Messier  
Appuyé par M. Denis Lâitre  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde un contrat à la firme SPG Hydro International inc. pour l'inspection sous-marine dans le cadre des travaux de réparation de quais à la Société du Port de Valleyfield, plus particulièrement pour :



Mario Renaud. Journalier. Service de  
l'environnement et des travaux publics.  
Nomination

VU la résolution 2005-11-584 par laquelle le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Serge Loiselle au poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics;

VU la demande formulée par M. Serge Loiselle de réintégrer son poste de préposé de réseaux au Service de l'environnement et des travaux publics, selon les dispositions de l'article 4.8 du protocole de transfert et d'intégration des personnes salariées à la nouvelle Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un journalier au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est

2006-02-070  
Proposé par M. Roger Levert  
Appuyé par M. Pierre-Paul Messier  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Mario Renaud au poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics;

QUE cette nomination soit effective à compter du 22 février 2006;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Renaud soient celles prévues au protocole de transfert et d'intégration des personnes salariées à la nouvelle Ville de Salaberry-de-Valleyfield et à la convention collective des cols bleus en vigueur.

M. le conseiller Jean-Marc Rochon s'opposant à cette proposition, M. le maire Denis Lapointe appelle le vote.

Votent pour  
M. le conseiller Denis Laître  
M. le conseiller Claude Reid  
M. le conseiller Robert Savard  
M. le conseiller Roger Levert  
M. le conseiller Jacques Smith  
M. le conseiller Pierre-Paul Messier  
M. le conseiller Normand Amesse

Vote contre  
M. le conseiller Jean-Marc Rochon

La proposition est en conséquence adoptée.

ADOPTÉ SUR DIVISION

Roger Brady. Mécanicien.  
Service de l'environnement et  
des travaux publics. Retraite

VU la lettre formulée par M. Roger Brady avisant la municipalité de sa retraite au poste de mécanicien au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est

2006-02-071  
Proposé par M. Denis Laître  
Appuyé par M. Roger Levert  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield prenne acte de la retraite de M. Roger Brady au poste de mécanicien au Service de l'environnement et des travaux publics, celle-ci devenant effective à compter du 1<sup>er</sup> mars 2006;

QUE le conseil municipal remercie M. Brady pour ses loyaux services.

ADOPTÉ

Josée Lafond. Commis aux déboursés.  
Unité Revenus. Service des finances et  
de l'informatique. Nomination

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'une commis aux déboursés à l'unité Revenus au Service des finances et de l'informatique;

Il est

2006-02-072  
Proposé par M. Normand Amesse  
Appuyé par M. Denis Laitre  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M<sup>me</sup> Josée Lafond au poste de commis aux déboursés à l'unité Revenus au Service des finances et de l'informatique;

QUE cette nomination soit effective à compter du 7 mars 2006;

QUE la rémunération de M<sup>me</sup> Lafond soit celle correspondant à la classe 5, échelon 1, de la convention collective du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et que ses conditions de travail soient celles prévues à ladite convention collective.

ADOPTÉ

Service de la gestion du territoire.  
Poste d'inspecteur. Unité Urbanisme  
et Permis. Création

Le point 6.2.5 de l'ordre du jour intitulé « Service de la gestion du territoire. Poste d'inspecteur. Unité Urbanisme et Permis. Création » est reporté à une séance ultérieure pour être pris en considération.

Syndicat des pompiers et pompières du Québec,  
section locale de Salaberry-de-Valleyfield (FTQ).  
Période d'essai pour un pompier à temps partiel  
ayant obtenu une promotion à une fonction  
supérieure à temps partiel. Lettre d'entente

VU le dépôt devant ce conseil d'une lettre d'entente à intervenir entre le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale de Salaberry-de-Valleyfield (FTQ), et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant la période d'essai pour un pompier à temps partiel obtenant une promotion à une fonction supérieure à temps partiel;

VU la recommandation du Service des ressources humaines d'établir le mécanisme régissant les promotions à une fonction supérieure au Service de sécurité incendie;

Il est

2006-02-073

Proposé par M. Jean-Marc Rochon  
Appuyé par M. Claude Reid  
Et résolu

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, une lettre d'entente avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale de Salaberry-de-Valleyfield (FTQ), et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant la négociation, entre les parties, des modalités applicables lors d'une promotion d'un pompier à temps partiel à une fonction supérieure à temps partiel au Service de sécurité incendie et, par conséquent, à l'établissement du mécanisme devant régir une promotion à une fonction supérieure.

ADOPTÉ

Syndicat des pompiers et pompières du Québec,  
section locale de Salaberry-de-Valleyfield (FTQ).  
Procédure d'autorisation pour l'acquisition de  
verres correcteurs adaptés à la partie faciale d'un  
appareil respiratoire (APRIA). Projet pilote

VU le dépôt devant ce conseil d'un projet pilote sur la procédure d'autorisation pour l'acquisition de verres correcteurs adaptés à la partie faciale d'un appareil respiratoire (APRIA) à intervenir entre le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale de Salaberry-de-Valleyfield (FTQ), et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, suite aux recommandations de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST);

VU la recommandation du Service des ressources humaines d'autoriser la mise en vigueur de ce projet pilote aux conditions et modalités qui y sont édictées;

Il est

2006-02-074

Proposé par M. Denis Laître  
Appuyé par M. Jean-Marc Rochon  
Et résolu

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, un projet pilote avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale de Salaberry-de-Valleyfield (FTQ), visant à permettre l'accessibilité à des verres correcteurs adaptés à la partie faciale d'un appareil respiratoire (APRIA), et ce, aux conditions et modalités qui y sont édictées.

ADOPTÉ

Liste de comptes numéro 87

La liste de comptes numéro 87 est déposée devant ce conseil.

Il est

2006-02-075

Proposé par M. Pierre-Paul Messier  
Appuyé par M. Denis Laître  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits à la liste numéro 87 pour lesquels les chèques suivants ont été émis :

<u>Numéros de chèques</u>	<u>Montant</u>
33 257 à 33 270	20 077 655,38 \$
33 272 à 33 404	
33 407 à 33 738	

QUE le conseil municipal autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

Rapports budgétaires au  
31 décembre 2005 et au  
15 février 2006. Dépôt

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), les rapports budgétaires au 31 décembre 2005 et au 15 février 2006 sont déposés devant ce conseil.

Affectation de surplus budgétaires

VU la recommandation du trésorier relative à l'affectation des surplus budgétaires de la municipalité de l'année 2005;

Il est

2006-02-076

Proposé par M. Pierre-Paul Messier  
Appuyé par M. Roger Levert  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield affecte les surplus budgétaires de la municipalité aux dépenses telles que plus amplement décrites au rapport préparé par le trésorier, le 15 février 2006, et pour une somme de 912 741,97 \$.

ADOPTÉ

Intégration des policiers retraités au régime  
de retraite des employés de la Ville.  
Requête en jugement déclaratoire.  
Cabinet d'avocats. Mandat

VU la requête déposée en Cour supérieure, sous le numéro 760-17-001079-055, par M. Roger Bougie et la Fraternité des policiers et policières de la Sûreté régionale des Riverains inc. relativement à l'intégration des policiers retraités au régime de retraite des employés de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU QU'il y a eu désistement de cette requête;

VU le mandat octroyé à un cabinet d'avocats par le conseil de la Régie intermunicipale de police des Riverains afin qu'une nouvelle requête en jugement déclaratoire soit présentée;

ATTENDU QU'il est impératif pour la Ville de Salaberry-de-Valleyfield de statuer quant à ses droits et obligations en regard de ce dossier;

Il est

2006-02-077

Proposé par M. Pierre-Paul Messier  
Appuyé par M. Roger Levert  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le cabinet d'avocats Dunton Rainville, SENC, à introduire une requête en jugement déclaratoire en Cour supérieure du Québec de façon à clarifier la nécessité de l'accord des Syndicats des employés municipaux et de l'Association des cadres pour l'intégration des policiers retraités au régime de retraite des employés de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

DT Acquisition inc.  
Acquisition de lots.  
Notaire. Mandat

VU l'offre de vente d'environ 115 lots par la compagnie DT Acquisition inc. à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield afin de constituer une banque de terrains aux fins de développement résidentiel et de devenir propriétaire de terrains adjacents à certains équipements municipaux;

VU la recommandation du directeur du Service du greffe de mandater un notaire pour la rédaction de l'acte de vente desdits terrains;

Il est

2006-02-078

Proposé par M. Denis Laître  
Appuyé par M. Claude Reid  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de M<sup>e</sup> Yvon Vinet, notaire, pour la rédaction de l'acte de vente des terrains mentionnés dans l'offre de vente formulée par la compagnie DT Acquisition inc, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement 090 relatif à l'acquisition desdits terrains;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente relatif à la présente.

ADOPTÉ

Immobilière Canadian Tire limitée.  
Acquisition du lot 1186-5.  
Voie d'accès. Boulevard Mgr Langlois.  
Notaire. Mandat

ATTENDU QUE la compagnie Canadian Tire limitée convient de céder à la municipalité le lot 1186-5 correspondant à la section est de la voie d'accès permettant de se rendre aux commerces Canadian Tire et Super C à partir du boulevard Mgr Langlois;

VU la recommandation du directeur du Service du contentieux de mandater un notaire pour la rédaction des actes pertinents à la présente transaction;

Il est

2006-02-079

Proposé par M. Roger Levert  
Appuyé par M. Denis Laître  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de M<sup>e</sup> Claude Patenaude, notaire, pour la rédaction des actes pertinents à l'acquisition du lot 1186-5 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, pour la somme de 1 \$;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte relatif à la présente.

ADOPTÉ

Politique familiale. Octroi de contrat  
pour services professionnels. Critères  
de sélection. Approbation

VU le rapport de la directrice du Service récréatif et communautaire, daté du 28 janvier 2006, requérant du conseil municipal l'approbation des critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels qui permettront d'octroyer un contrat à une firme spécialisée dans l'élaboration et la rédaction d'une politique familiale;

Il est

2006-02-080

Proposé par M. Claude Reid  
Appuyé par M. Jacques Smith  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entérine les recommandations émises au rapport de la directrice du Service récréatif et communautaire daté du 28 janvier 2006 et approuve les critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels ainsi que leur pointage respectif énumérés audit rapport à insérer l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat à une firme spécialisée dans l'élaboration et la rédaction d'une politique familiale.

ADOPTÉ

Partenaires pour la revitalisation des anciens  
quartiers de Salaberry-de-Valleyfield (PRAQ).  
Octroi d'une aide matérielle et financière.  
Protocole d'entente 2006

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire relative à la signature d'un protocole d'entente à intervenir avec l'organisme Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers de Salaberry-de-Valleyfield (PRAQ) pour l'octroi d'une aide matérielle et financière dans le cadre de la revitalisation des anciens quartiers de Salaberry-de-Valleyfield;



Il est

2006-02-081

Proposé par M. Claude Reid  
Appuyé par M. Roger Levert  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec l'organisme Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers de Salaberry-de-Valleyfield (PRAQ) relatif à l'octroi d'une aide matérielle de 7 615 \$ et d'une aide financière de 13 000 \$ dans le cadre de la revitalisation des anciens quartiers de Salaberry-de-Valleyfield, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

Moisson Sud-Ouest inc.  
Octroi d'une aide financière.  
Protocole d'entente 2006

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire relative à la signature d'un protocole d'entente à intervenir avec l'organisme Moisson Sud-Ouest inc. pour l'octroi d'une aide financière servant au fonctionnement dudit organisme;

Il est

2006-02-082

Proposé par M. Denis Laitre  
Appuyé par M. Jacques Smith  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec l'organisme Moisson Sud-Ouest inc. relatif à l'octroi d'une aide financière de 16 000 \$ servant au fonctionnement de cet organisme, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

Club de l'âge d'or Nitro. Entretien  
ménager du centre communautaire  
de Nitro. Protocole d'entente 2006

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire relative à la signature d'un protocole d'entente avec le Club de l'âge d'or Nitro pour l'entretien ménager du centre communautaire de Nitro;

Il est

2006-02-083

Proposé par M. Jean-Marc Rochon  
Appuyé par M. Jacques Smith  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec le Club de l'âge d'or Nitro relatif à l'entretien ménager du centre communautaire de Nitro, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006, au coût de 1 300 \$;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

Centre sportif Saint-Timothée inc.  
Gestion et exploitation du Parc  
régional des îles de Saint-Timothée.  
Protocole d'entente 2006

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire relative à la signature d'un protocole d'entente avec le Centre sportif Saint-Timothée inc. pour la gestion et l'exploitation du Parc régional des îles de Saint-Timothée;

Il est

2006-02-084

Proposé par M. Normand Amesse  
Appuyé par M. Claude Reid  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec le Centre sportif Saint-Timothée inc. relatif à la gestion et l'exploitation du Parc régional des îles de Saint-Timothée, pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre 2006, au coût de 83 533 \$;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

Fabrique de la paroisse Sacré-Cœur  
de Jésus. Location de locaux.  
Protocole d'entente 2006

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire relative à la signature d'un protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Sacré-Cœur de Jésus pour la location de locaux situés au sous-sol de l'église Sacré-Cœur de Jésus;

Il est

2006-02-085

Proposé par M. Jean-Marc Rochon  
Appuyé par M. Roger Levert  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Sacré-Cœur de Jésus relatif à la location de locaux situés au sous-sol de l'église Sacré-Cœur de Jésus, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006, au coût de 1 000 \$;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

Fabrique de la paroisse Saint-Eugène.  
Location de locaux.  
Protocole d'entente 2006

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire relative à la signature d'un protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Saint-Eugène pour la location de locaux situés au sous-sol de l'église Saint-Eugène;

Il est

2006-02-086

Proposé par M. Claude Reid  
Appuyé par M. Denis Laître  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Saint-Eugène relatif à la location de locaux situés au sous-sol de l'église Saint-Eugène, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006, au coût de 8 000 \$;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

Fabrique de la paroisse Sainte-Cécile.  
Location de locaux.  
Protocole d'entente 2006

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire relative à la signature d'un protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Sainte-Cécile pour la location de locaux situés au sous-sol de la cathédrale;

Il est

2006-02-087

Proposé par M. Jacques Smith  
Appuyé par M. Roger Levert  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Sainte-Cécile relatif à la location de locaux situés au sous-sol de la cathédrale, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006, au coût de 700 \$;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

Fabrique de la paroisse Saint-Esprit.  
Location de locaux.  
Protocole d'entente 2006

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire relative à la signature d'un protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Saint-Esprit pour la location de locaux situés au sous-sol de l'église Saint-Esprit;

Il est

2006-02-088

Proposé par M. Pierre-Paul Messier  
Appuyé par M. Jacques Smith  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Saint-Esprit relatif à la location de locaux situés au sous-sol de l'église Saint-Esprit, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006, au coût de 12 600 \$;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

Fabrique de la paroisse Immaculée-Conception  
de Bellerive. Location de locaux.  
Protocole d'entente 2006

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire relative à la signature d'un protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Immaculée-Conception de Bellerive pour la location de locaux situés au sous-sol de l'église Immaculée-Conception de Bellerive;

Il est

2006-02-089

Proposé par M. Claude Reid  
Appuyé par M. Denis Laître  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Immaculée-Conception de Bellerive relatif à la location de locaux situés au sous-sol de l'église Immaculée-Conception de Bellerive, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006, au coût de 3 500 \$;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

Fabrique de la paroisse Saint-Pie-X.  
Location de locaux.  
Protocole d'entente 2006

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire relative à la signature d'un protocole d'entente à intervenir avec la Fabrique de la paroisse Saint-Pie-X pour la location de locaux situés au sous-sol de l'église Saint-Pie-X;

Il est

2006-02-090

Proposé par M. Denis Laître  
Appuyé par M. Jean-Marc Rochon  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Saint-Pie-X relatif à la location de locaux situés au sous-sol de l'église Saint-Pie-X, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006, au coût de 1 400 \$;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

Miami Fleuriste inc. Surveillance  
et entretien ménager du Marché  
public. Protocole d'entente 2006

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire relative à la signature d'un protocole d'entente à intervenir avec Miami Fleuriste inc. pour l'entretien ménager et la surveillance du Marché public;

Il est

2006-02-091

Proposé par M. Jacques Smith

Appuyé par M. Roger Levert

Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec Miami Fleuriste inc. relatif à l'entretien ménager et à la surveillance du Marché public, pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2006, au coût de 4 000 \$;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

Comité Zone d'intervention prioritaire  
du Haut-Saint-Laurent. Surveillance  
et entretien ménager du centre Garneau.  
Protocole d'entente 2006

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire relative à la signature d'un protocole d'entente à intervenir avec le Comité Zone d'intervention prioritaire du Haut-Saint-Laurent pour l'entretien ménager et la surveillance du centre Garneau;

Il est

2006-02-092

Proposé par M. Denis Laître

Appuyé par M. Pierre-Paul Messier

Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec le Comité Zone d'intervention prioritaire du Haut-Saint-Laurent relatif à l'entretien ménager et à la surveillance du centre Garneau, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006, au coût de 13 700 \$;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 5 420 \$ inscrit au rapport préparé par la directrice du Service récréatif et communautaire, le cas échéant;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

Anim'Action de Salaberry-de-Valleyfield.  
Gestion de différentes activités d'animation.  
Octroi d'une aide financière, matérielle  
et humaine. Protocole d'entente 2006

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire relative à la signature d'un protocole d'entente à intervenir avec l'organisme Anim'Action de Salaberry-de-Valleyfield pour l'octroi d'une aide financière, matérielle et humaine dans le cadre de la gestion et de l'animation des terrains de jeux et des camps de jour ainsi que de l'organisation de la semaine de relâche scolaire;

Il est

2006-02-093

Proposé par M. Claude Reid  
Appuyé par M. Jacques Smith  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec l'organisme Anim'Action de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide financière, matérielle et humaine dans le cadre de la gestion et de l'animation des terrains de jeux et des camps de jour ainsi que de l'organisation de la semaine de relâche scolaire, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006;

QUE la Ville accorde audit organisme une somme totale de 106 730 \$ en vue d'assurer la gestion et l'animation des terrains de jeux et des camps de jour ainsi que l'organisation de la semaine de relâche scolaire, représentant une participation financière de 66 500 \$ et un montant de 40 230 \$ sous forme de services tout au cours de l'année;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

Comité de jumelage de Salaberry-de-  
Valleyfield. Octroi d'une aide financière,  
matérielle et humaine. Protocole  
d'entente 2006-2007

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire relative à la signature d'un protocole d'entente à intervenir avec le Comité de jumelage de Salaberry-de-Valleyfield pour l'octroi d'une aide financière, matérielle et humaine dans le cadre de l'organisation d'activités relatives à l'accueil des délégations officielles des villes jumelées à la municipalité;

Il est

2006-02-094

Proposé par M. Pierre-Paul Messier  
Appuyé par M. Roger Levert  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec le Comité de jumelage de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide financière, matérielle et humaine dans le cadre de l'organisation d'activités relatives à l'accueil des délégations officielles des villes jumelées à la municipalité, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2007;

QUE la Ville verse une aide financière de 15 000 \$ pour couvrir l'exercice financier de l'ensemble des années 2006 et 2007;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

Musée de Société des Deux-Rives.  
Octroi d'une aide financière, matérielle  
et humaine. Protocole d'entente triennal  
2006-2007-2008

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire relative à la signature d'un protocole d'entente à intervenir avec le Musée de Société des Deux-Rives pour l'octroi d'une aide financière, matérielle et humaine dans le cadre de la poursuite des démarches pour l'implantation du site permanent dudit organisme;

Il est

2006-02-095

Proposé par M. Jacques Smith  
Appuyé par M. Claude Reid  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec le Musée de Société des Deux-Rives relatif à l'octroi d'une aide financière, matérielle et humaine pour la poursuite de la gestion et du bon fonctionnement de développement dudit organisme; pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2008;

QUE la Ville accorde une aide financière de 45 000 \$ dans le cadre des démarches en cours pour l'implantation du site permanent de cet organisme et que ledit montant soit révisé en 2007 et 2008;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

Centre sportif Saint-Timothée inc.  
Emplacement servant à l'exploitation  
d'un restaurant au Parc régional des îles  
de Saint-Timothée. Contrat de location 2006

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire relative à la signature d'un contrat de location à intervenir avec le Centre sportif Saint-Timothée inc. pour un emplacement servant à l'exploitation d'un restaurant au Parc régional des îles de Saint-Timothée;

Il est

2006-02-096

Proposé par M. Normand Amesse  
Appuyé par M. Jean-Marc Rochon  
Et résolu

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, un contrat par lequel la Ville de Salaberry-de-Valleyfield loue au Centre sportif Saint-Timothée inc. un emplacement servant à l'exploitation d'un restaurant au Parc régional des îles de Saint-Timothée, pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre 2006, pour la somme de 3 600 \$.

ADOPTÉ

Chambre de commerce de la région de  
Salaberry-de-Valleyfield. Beauce Carnaval.  
Parc Marcil. 31 mai au 4 juin 2006. Autorisation

ATTENDU QUE la Chambre de commerce de la région de Salaberry-de-Valleyfield organise la venue du parc d'amusement Beauce Carnaval, du 31 mai au 4 juin 2006;

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire relative à la tenue de cette activité;

Il est

2006-02-097

Proposé par M. Roger Levert  
Appuyé par M. Denis Laître  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la tenue de l'activité Beauce Carnaval organisée par la Chambre de commerce de la région de Salaberry-de-Valleyfield qui se tiendra au parc Marcil, du 31 mai au 4 juin 2006.

ADOPTÉ

Jardins communautaires.  
Boulevard Quevillon.  
Les Entreprises Brière inc.  
Bail de location 2006

ATTENDU QUE la compagnie Les Entreprises Brière inc. consent à ce que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield aménage une partie du lot 1227 du cadastre officiel de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield afin de permettre la réalisation de jardins communautaires destinés aux citoyens de la municipalité;

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire relative à la signature d'un bail de location avec la compagnie Les Entreprises Brière inc. à cet effet;

Il est

2006-02-098

Proposé par M. Roger Levert  
Appuyé par M. Jean-Marc Rochon  
Et résolu



QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue, pour l'année 2006, un bail de location avec Les Entreprises Brière inc. pour une partie du lot 1227 du cadastre officiel de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield afin d'utiliser cette partie de terrain pour offrir des jardins communautaires à la population, pour une somme correspondant aux taxes municipales et scolaires imposées sur ce terrain majorées de 200 \$, soit pour un montant total de 2 471,20 \$;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le bail de location précité.

ADOPTÉ

Société du Vieux Canal de Beauharnois.  
Travaux de réouverture de l'ancien  
Canal de Beauharnois. Subvention

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire relative au versement d'une subvention à la Société du Vieux Canal de Beauharnois pour la poursuite des travaux de réouverture de l'ancien canal de Beauharnois;

Il est

2006-02-099

Proposé par M. Jacques Smith  
Appuyé par M. Pierre-Paul Messier  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield verse à la Société du Vieux Canal de Beauharnois un montant de 350 000 \$, sous forme de subvention, afin d'assurer la poursuite des travaux de réouverture de l'ancien canal de Beauharnois;

QUE ce montant soit pris à même les surplus réservés de l'année 2005.

ADOPTÉ

M. le conseiller Roger Levert, sur assentiment du président d'assemblée, quitte son fauteuil vers 21 h 03.

Politique familiale.  
Élu municipal responsable des  
questions familiales. Nomination

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner un membre du conseil municipal pour siéger au comité de la Politique familiale;

Il est

2006-02-100

Proposé par M. Jean-Marc Rochon  
Appuyé par M. Jacques Smith  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à la nomination de M. Claude Reid à titre de conseiller responsable des questions familiales et qu'à ce

titre, il assure un lien avec la communauté pour tout ce qui concerne les questions familiales, qu'il ait la responsabilité du comité famille et qu'il assure, au nom du conseil, le cheminement et le suivi de la politique familiale.

ADOPTÉ

M. le conseiller Roger Levert réintègre son fauteuil vers 21 h 05.

Dérogation mineure. 34, rue Montcalm.  
Lot 6-108. Secteur Salaberry-de-Valleyfield

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M<sup>me</sup> Lynda Plante a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 6-108 du cadastre officiel de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois;

VU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est

2006-02-101

Proposé par M. Jacques Smith  
Appuyé par M. Roger Levert  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 6-108 du cadastre officiel de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M<sup>me</sup> Lynda Plante, concernant l'immeuble sis au 34, rue Montcalm, secteur Salaberry-de-Valleyfield, autorisant l'implantation d'un bâtiment principal existant avec un total des deux marges latérales de 3,77 mètres, alors que le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage prescrit un total des deux marges latérales minimales de 4 mètres.

ADOPTÉ

Dérogation mineure. 24, rue Gougeon.  
Lot 120-39. Secteur Saint-Timothée

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Roma Tremblay a formulé, pour et au nom de M<sup>me</sup> Hélène Lambert et M. Pierre Demers, une demande de dérogation mineure pour le lot 120-39 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois;

VU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est

2006-02-102

Proposé par M. Normand Amesse  
Appuyé par M. Jean-Marc Rochon  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 120-39 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M. Roma Tremblay, pour et au nom de M<sup>me</sup> Hélène Lambert et M. Pierre Demers, concernant l'immeuble sis au 24, rue Gougeon, secteur Saint-Timothée, autorisant l'implantation d'un bâtiment principal existant avec une marge avant de 7,5 mètres et une marge arrière de 7,59 mètres, alors que le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage prescrit une marge avant minimale de 8 mètres et une marge arrière minimale de 7,62 mètres.

ADOPTÉ

Dérogation mineure. 569, rue Ellen.  
Lot 62-21. Secteur Grande-Île

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Serge Massicotte, architecte, a formulé, pour et au nom de la compagnie Raymond Rousse inc., une demande de dérogation mineure pour le lot 62-21 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois;

VU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est

2006-02-103

Proposé par M. Denis Laitre  
Appuyé par M. Roger Levert  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 62-21 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M. Serge Massicotte, architecte, pour et au nom de la compagnie Raymond Rousse inc., concernant l'immeuble sis au 569, rue Ellen, secteur Grande-Île, autorisant l'agrandissement d'un bâtiment principal avec une marge arrière de 5,6 mètres, alors que le Règlement 159-1989 de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île concernant le zonage prescrit une marge arrière minimale de 7,5 mètres, avec la présence d'espaces de chargement en cour avant, alors que le Règlement 159-1989 concernant le zonage ne permet pas la présence de tels espaces en cour avant.

ADOPTÉ

Dérogation mineure.  
859, avenue de Grande-Île.  
Lot 37-41. Secteur Grande-Île

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Denis Lemieux, arpenteur-géomètre, a formulé, pour et au nom de M. Richmond Côté, une demande de dérogation mineure pour le lot 37-41 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois;

VU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est

2006-02-104  
Proposé par M. Denis Laître  
Appuyé par M. Normand Amesse  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 37-41 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M. Denis Lemieux, arpenteur-géomètre, pour et au nom de M. Richmond Côté, concernant l'immeuble sis au 859, avenue de Grande-Île, secteur Grande-Île, autorisant l'implantation d'un bâtiment principal existant avec une marge avant de 7,33 mètres, alors que le Règlement 159-1989 de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île concernant le zonage prescrit une marge avant minimale de 7,5 mètres.

ADOPTÉ

Société d'habitation du Québec.  
Programme Rénovation Québec.  
Participation de la municipalité

VU la recommandation de l'urbaniste au Service de la gestion du territoire de demander à la Société d'habitation du Québec la participation de la municipalité à une nouvelle phase au programme-cadre Rénovation Québec géré par la Société d'habitation du Québec;

Il est

2006-02-105  
Proposé par M. Pierre-Paul Messier  
Appuyé par M. Roger Levert  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield informe la Société d'habitation du Québec de son intérêt à participer à la troisième phase du programme-cadre Rénovation Québec, selon les volets suivants :

Volets	Budget
Volet I Rénovation faible revenu	250 000 \$ (166 667 \$ - portion SHQ) (83 333 \$ - portion Ville)
Volet II Rénovation résidentielle	450 000 \$ (225 000 \$ - portion SHQ) (225 000 \$ - portion Ville)
TOTAL	700 000 \$ (391 667 \$ - portion SHQ) (308 333 \$ - portion Ville)

ADOPTÉ

Michel Poissant et Les Entreprises électriques  
M. Poissant inc. Requête en cessation d'usage  
et en exécution de travaux. 261, rue Danis.  
Autorisation de poursuite en Cour supérieure.  
Cabinet d'avocats. Mandat

VU le rapport de l'urbaniste au Service de la gestion du territoire, daté du 19 janvier 2006, relatif à l'état de la propriété du 261, rue Danis;

Il est

2006-02-106

Proposé par M. Claude Reid  
Appuyé par M. Jean-Marc Rochon  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield constate, à la lecture du rapport de l'urbaniste, qu'il y a contravention aux prescriptions du Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage;

QUE le conseil municipal retienne les services professionnels de la firme de procureurs Rancourt, Legault & St-Onge afin d'intenter les recours judiciaires appropriés contre les personnes concernées relativement à l'immeuble du 261, rue Danis, en contravention à certaines dispositions audit règlement, plus particulièrement afin d'obtenir une requête en cessation d'usage et en exécution de travaux dans le dossier du 261, rue Danis, propriété de M. Michel Poissant et Les Entreprises électriques M. Poissant inc.

ADOPTÉ

Marie-Andrée McSween et Isabelle Caron  
faisant affaires sous Édifice 21 Nicholson.  
21 au 29, rue Nicholson. 28 et 30, rue  
Sainte-Hélène. Lots 1024 et 1467.  
Servitude de tolérance

VU le dépôt devant ce conseil d'un projet d'acte de servitude de tolérance sur les lots 1024 et 1467 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, entre M<sup>me</sup> Marie-André McSween et M<sup>me</sup> Isabelle Caron et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

VU la recommandation de l'urbaniste au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'une servitude de tolérance sur les lots 1024 et 1467 à M<sup>me</sup> Marie-André McSween et M<sup>me</sup> Isabelle Caron;

Il est

2006-02-107

Proposé par M. Jacques Smith  
Appuyé par M. Normand Amesse  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde gratuitement une servitude de tolérance sur les lots 1024 et 1467 du cadastre officiel de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, à M<sup>me</sup> Marie-André McSween et M<sup>me</sup> Isabelle Caron, faisant affaires sous la raison sociale de « Édifice 21 Nicholson », pour le maintien d'un revêtement extérieur et d'une corniche pour l'Édifice 21 Nicholson, plus particulièrement pour la propriété du 21 au 29, rue Nicholson et 28 et 30, rue Sainte-Hélène, servitude devant être perpétuelle durant l'existence des empiètements;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par les requérantes;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte relatif à la présente.

ADOPTÉ

Infrastructures-Québec. Travaux de  
remplacement et de renforcement du  
réseau d'aqueduc de la rue Victoria.  
Demande de subvention

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désire présenter un projet applicable au volet 2 « Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout » du programme Infrastructures-Québec;

Il est

2006-02-108

Proposé par M. Jacques Smith  
Appuyé par M. Roger Levert  
Et résolu

QUE M. Jacques F. Duval, ingénieur, coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire, soit autorisé à présenter, pour et au nom de la municipalité, un projet applicable au volet 2 du programme Infrastructures-Québec intitulé « Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout » dans le cadre des travaux de remplacement et de renforcement du réseau d'aqueduc de la rue Victoria, entre les rues des Érables et Quenneville;

QUE la présente résolution comprenne la clause d'exonération de responsabilité et renonciation à exercer tout recours suivant, à savoir :

- QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield reconnaît spécifiquement que l'analyse et l'étude de la présente demande de subvention de même que les vérifications de la conformité de celle-ci par rapport aux critères d'admissibilité, énoncés à la brochure du programme dont elle reconnaît avoir pris connaissance, et la décision de refuser d'accorder ladite subvention ou encore d'y donner suite en partie ou en totalité, sont de l'entière discrétion d'Infrastructures-Québec ou de ses administrateurs dirigeants ou employés;
- QUE, par conséquent, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield renonce spécifiquement à intenter quelque recours judiciaire ou administratif que ce soit, tant contre Infrastructures-Québec, contre ses administrateurs dirigeants ou employés et ce, pour quelque cause que ce soit, y compris toute réclamation en dommages et intérêts;

- QUE, sans limiter la généralité de ce qui précède, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield reconnaît spécifiquement et accepte que la décision qui fera suite à la présente demande de subvention sera finale et sans appel et en conséquence elle renonce spécifiquement à contester directement ou indirectement la décision qui sera prise par suite de la réception, de l'analyse et de l'étude de la présente demande de subvention;

QUE M. Jacques F. Duval, ingénieur, soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à la présente.

ADOPTÉ

Travaux de remplacement et de renforcement du réseau d'aqueduc de la rue Victoria. Octroi de contrat pour services professionnels d'ingénierie. Relevés, plans et devis, surveillance des travaux. Critères de sélection. Approbation

VU le rapport du coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire, daté du 16 février 2006, requérant du conseil municipal l'approbation des critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels qui permettront d'octroyer un contrat à une firme d'ingénieurs pour les relevés, les plans et devis et la surveillance des travaux lors de l'exécution des travaux de remplacement et de renforcement du réseau d'aqueduc de la rue Victoria;

Il est

2006-02-109

Proposé par M. Roger Levert  
Appuyé par M. Denis Laître  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entérine les recommandations émises au rapport du coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire daté du 16 février 2006 et approuve les critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels ainsi que leur pointage respectif énumérés audit rapport à insérer à l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat à une firme d'ingénieurs pour les relevés, les plans et devis et la surveillance des travaux lors de l'exécution des travaux de remplacement et de renforcement du réseau d'aqueduc de la rue Victoria.

ADOPTÉ

Travaux de pavage, de bordure et d'éclairage dans diverses rues. Octroi de contrat pour services professionnels d'ingénierie. Relevés, plans et devis, surveillance des travaux. Critères de sélection. Approbation

VU le rapport du coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire, daté du 16 février 2006, requérant du conseil municipal l'approbation des critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels qui permettront d'octroyer un contrat à une firme d'ingénieurs pour les relevés, les plans et devis et la surveillance des travaux lors de l'exécution des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage dans diverses rues de la municipalité;

Il est

2006-02-110

Proposé par M. Normand Amesse  
Appuyé par M. Denis Laître  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entérine les recommandations émises au rapport du coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire daté du 16 février 2006 et approuve les critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels ainsi que leur pointage respectif énumérés audit rapport à insérer à l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat à une firme d'ingénieurs pour les relevés, les plans et devis et la surveillance des travaux lors de l'exécution des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage dans diverses rues de la municipalité.

ADOPTÉ

Travaux d'infrastructures. Développement commercial du secteur boulevard Mgr Langlois/ rue Fabre. Octroi de contrat pour services professionnels d'ingénierie. Relevés, plans et devis, surveillance des travaux. Critères de sélection. Approbation

VU le rapport du coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire, daté du 16 février 2006, requérant du conseil municipal l'approbation des critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels qui permettront d'octroyer un contrat à une firme d'ingénieurs pour les relevés, les plans et devis et la surveillance des travaux lors de l'exécution des travaux de construction des infrastructures, sous la responsabilité municipale, dans le développement commercial du secteur du boulevard Mgr Langlois et de la rue Fabre;

Il est

2006-02-111

Proposé par M. Denis Laître  
Appuyé par M. Normand Amesse  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entérine les recommandations émises au rapport du coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire daté du 16 février 2006 et approuve les critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels ainsi que leur pointage respectif énumérés audit rapport à insérer à l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat à une firme d'ingénieurs pour les relevés, les plans et devis et la surveillance des travaux lors de l'exécution des travaux de construction des infrastructures, sous la responsabilité municipale, dans le développement commercial du secteur du boulevard Mgr Langlois et de la rue Fabre.

ADOPTÉ

Contrôle de la qualité des matériaux et des travaux d'infrastructures (égout, aqueduc, fondation de chaussée) dans les limites du lot 853. Firme de laboratoire. Mandat

VU la recommandation de l'ingénieur de projet à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'un mandat pour le contrôle de la qualité des



matériaux et des travaux d'infrastructures dans le cadre des travaux de prolongement des services municipaux et de construction des fondations de chaussée dans les limites du lot 853;

VU l'offre de service de la firme Laboratoire d'inspection et d'essai du St-Laurent;

Il est

2006-02-112

Proposé par M. Roger Levert  
Appuyé par M. Claude Reid  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme Laboratoire d'inspection et d'essai du St-Laurent pour le contrôle de la qualité des matériaux et des travaux d'infrastructures dans le cadre des travaux de prolongement des services municipaux et de construction des fondations de chaussée dans les limites du lot 853, plus particulièrement dans le secteur de la rue des Grands-Mâts, selon les termes et conditions énoncés dans son offre de service du 20 décembre 2005.

ADOPTÉ

Contrôle de la qualité des matériaux et des travaux d'infrastructures (égout, aqueduc, fondation de chaussée) rue du Torrent. Projet de développement résidentiel Le Versant du Soleil, phase II. Firme de laboratoire. Mandat

VU la recommandation de l'ingénieur de projet à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'un mandat pour le contrôle de la qualité des matériaux et des travaux d'infrastructures dans le cadre des travaux de prolongement des services municipaux et de construction des fondations de chaussée dans le secteur de la rue du Torrent;

VU l'offre de service de la firme Laboratoire d'inspection et d'essai du St-Laurent;

Il est

2006-02-113

Proposé par M. Normand Amesse  
Appuyé par M. Jean-Marc Rochon  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme Laboratoire d'inspection et d'essai du St-Laurent pour le contrôle de la qualité des matériaux et des infrastructures dans le cadre des travaux de prolongement des services municipaux et de construction des fondations de chaussée dans le secteur de la rue du Torrent, selon les termes et conditions énoncés dans son offre de service du 20 janvier 2006.

ADOPTÉ

Ponts Masson et Saint-Charles.  
Entretien et réparation. Relevés des  
dommages. Firme d'ingénieurs.  
Mandat

VU la recommandation du coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'un mandat à une firme d'ingénieurs pour procéder aux inspections des ponts Masson et Saint-Charles;

VU l'offre de service de la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc.;

Il est

2006-02-114

Proposé par M. Roger Levert  
Appuyé par M. Denis Laître  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc. pour procéder aux inspections des ponts Masson et Saint-Charles, plus particulièrement pour les travaux suivants :

- relevés des dommages selon les procédures du ministère des Transports du Québec;
- établissement des dommages à être réparés;
- estimation du coût des travaux aux fins de préparation d'un règlement d'emprunt;

pour un montant de 18 290 \$, taxes en sus, selon les termes et conditions énoncés dans son offre de service du 6 février 2006;

QUE les honoraires professionnels reliés à ce mandat soient imputés au règlement d'emprunt qui sera adopté dans le cadre des travaux de réfection des ponts Masson et Saint-Charles.

ADOPTÉ

Travaux de modernisation de l'usine  
de filtration principale. Approbation  
de travaux supplémentaires

VU la recommandation du coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire relative à l'approbation des travaux supplémentaires effectués dans le cadre du contrat octroyé à la compagnie Groupe Aecon ltée (Division Aecon Cegerco Bâtiments) relatif aux travaux d'agrandissement de l'usine de filtration principale;

Il est

2006-02-115

Proposé par M. Roger Levert  
Appuyé par M. Normand Amesse  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie les travaux additionnels effectués dans le cadre du contrat octroyé à la compagnie Groupe Aecon ltée (Division Aecon Cegerco Bâtiments) en vertu du Règlement d'emprunt 039-01 relatif à des travaux de modernisation de l'usine de filtration, tels que plus spécifiquement décrits au document préparé par le Service d'ingénierie, en date du 15 février 2006, et totalisant la somme de 122 158,61 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

La compagnie des Chemins de fer nationaux  
du Canada. Projet d'amélioration de la sécurité  
au passage à niveau du boulevard du Havre.  
Convention

VU le dépôt devant ce conseil d'une convention type à intervenir entre la compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant des modifications au système d'avertissement de passage à niveau du boulevard du Havre;

Il est

2006-02-116

Proposé par M. Claude Reid  
Appuyé par M. Denis Laître  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue avec la compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada une convention type pour des modifications au système d'avertissement de passage à niveau du boulevard du Havre, au point milliaire 42.86, suite à l'ordonnance de l'arrêté numéro R-13903 de la Commission canadienne des transports;

QUE la Ville assume 63 % de la balance du coût total de l'installation du système d'avertissement qui n'est pas couverte par la subvention du ministère des Transports;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 32 000 \$ inscrit au rapport préparé par le coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire, le cas échéant;

QUE le coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite convention.

ADOPTÉ

Nomination du maire au conseil  
d'administration de l'Alliance  
des villes des Grands Lacs  
et du Saint-Laurent

Il est

2006-02-117

Proposé par M. Roger Levert  
Appuyé par M. Claude Reid  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield prenne acte de la désignation de M. le maire Denis Lapointe au conseil d'administration de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

QUE le conseil municipal consente à ce que des frais de représentation soient associés à cette vacation.

ADOPTÉ

Nomination des membres du conseil sur  
les commissions, comités et organismes.  
Modification de la résolution 2006-01-042

Il est

2006-02-118  
Proposé par M. Claude Reid  
Appuyé par M. Denis Laître  
Et résolu

QUE la résolution 2006-01-042 adoptée lors de la séance du conseil tenue le 17 janvier 2006 soit modifiée de façon à y ajouter ou à y insérer ce qui suit :

Comité de circulation	Normand Amesse (substitut)
Comité sur le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)/Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry	Denis Lapointe

QUE la résolution 2006-01-042 soit également modifiée de façon à remplacer les mots « Commission des services des finances et du développement économique » par les mots « Commission de la gestion administrative et du développement économique ».

ADOPTÉ

Nomination des fonctionnaires sur  
les commissions, comités et organismes.  
Modification de la résolution 2006-01-043

Il est

2006-02-119  
Proposé par M. Roger Levert  
Appuyé par M. Normand Amesse  
Et résolu

QUE la résolution 2006-01-043 adoptée lors de la séance du conseil tenue le 17 janvier 2006 soit modifiée de façon à y ajouter ou à y insérer ce qui suit :

Commission de la gestion du territoire	Monique Gendron McSween (secrétaire déléguée)
--	---

QUE la résolution 2006-01-043 soit également modifiée de façon à remplacer les mots « Commission des services des finances et du développement économique » par les mots « Commission de la gestion administrative et du développement économique ».

ADOPTÉ

Diverses représentations  
du conseil 2006

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001);

Il est

2006-02-120

Proposé par M. Jean-Marc Rochon  
Appuyé par M. Roger Levert  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise les représentations suivantes, à savoir:

Billets soupers-bénéfice 2006 :

- Café des deux pains;
- Fondation pour la recherche sur les maladies infantiles – Domicilia;
- Gala des gens d'affaires;
- Office du tourisme du Suroît;
- Organisation de Valleyfield des personnes atteintes de cancer (OVPAC);
- Prêt d'honneur (SSJB);
- Souper de l'Évêque;

Billets tournois de golf 2006 :

- Club de Curling;
- Fondation du centre hospitalier régional du Suroît;
- Jeux Olympiques spéciaux;
- Moisson Sud-Ouest;
- Omnium Jean-Luc Brassard;
- Opération Enfant Soleil;
- Organisation de Valleyfield des personnes atteintes de cancer (OVPAC);

QUE les dépenses inhérentes à ces représentations soient assumées par la municipalité, pour la somme maximale de 3 510 \$.

ADOPTÉ

Commission municipale du Québec.  
Demande de reconnaissance aux fins  
d'exemption de taxe foncière et taxe d'affaires.  
Fondation du centre jeunesse de la Montérégie

VU la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de la taxe foncière et de la taxe d'affaires formulée par l'organisme *Fondation du centre jeunesse de la Montérégie* adressée à la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QU'avant d'accorder une reconnaissance, la Commission municipale du Québec doit consulter la municipalité sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble visé par la demande, conformément à l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q, chapitre F-2.1);

Il est

2006-02-121

Proposé par M. Pierre-Paul Messier  
Appuyé par M. Claude Reid  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de se soumettre à la décision qui sera rendue par la Commission municipale du Québec suite à l'audition du dossier relatif à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de la taxe foncière et de la taxe d'affaires formulée par l'organisme *Fondation du centre jeunesse de la Montérégie*.

ADOPTÉ

6143261 Canada inc.  
Boulevard des Érables.  
Parc industriel # 2. Rétrocession  
du lot 1683. Notaire. Mandat

VU l'entente intervenue avec la compagnie 6143261 Canada inc. relativement au lot 1683 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois;

Il est

2006-02-122

Proposé par M. Pierre-Paul Messier  
Appuyé par M. Roger Levert  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de M<sup>c</sup> Gilles Marois, notaire, afin de rédiger un acte de rétrocession nécessaire en faveur de la Ville au terme d'un acte de vente intervenu le 13 mai 2005 du lot 1683 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la compagnie 6143261 Canada inc.;

QUE la Ville rembourse à la compagnie 6143261 Canada inc. la somme de 15 947,25 \$ représentant le prix d'achat dudit lot 1683;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte précité.

ADOPTÉ

Règlement pour modifier le Règlement 001  
sur la régie interne du conseil et le maintien  
de l'ordre durant les séances. Avis de motion

A-2006-02-009

Avis est donné par M. le conseiller Roger Levert qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 001 sur la régie interne du conseil et le maintien de l'ordre durant les séances.

Règlement pour emprunter la somme de 368 000 \$ afin de pourvoir à l'acquisition d'une autopompe-citerne.  
Avis de motion

A-2006-02-010

Avis est donné par M. le conseiller Pierre-Paul Messier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour emprunter la somme de 368 000 \$ afin de pourvoir à l'acquisition d'une autopompe-citerne.

Règlement prévoyant l'extension des limites territoriales municipales afin d'inclure une partie d'un territoire non organisé constitué d'une partie fluviale (Île Dondaine). Avis de motion

A-2006-02-011

Avis est donné par M. le conseiller Denis Laître qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement prévoyant l'extension des limites territoriales municipales afin d'inclure une partie d'un territoire non organisé constituée d'une partie fluviale (Île Dondaine).

Règlement amendant le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage afin d'y ajouter certaines définitions. Avis de motion

A-2006-02-012

Avis est donné par M. le conseiller Jean-Marc Rochon qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement amendant le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage afin d'y ajouter certaines définitions.

Projet de règlement 60-39 amendant le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage afin d'y ajouter certaines définitions.  
Adoption

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 60-39 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-02-123

Proposé par M. Jean-Marc Rochon  
Appuyé par M. Normand Amesse  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le projet de règlement 60-39 amendant le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage afin d'y ajouter certaines définitions.

ADOPTÉ

Règlement amendant le Règlement 63 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant les permis et certificats afin d'ajouter des conditions particulières à l'émission d'un permis de construction dans la zone Rv 1. Avis de motion

A-2006-02-013

Avis est donné par M. le conseiller Jean-Marc Rochon qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement amendant le Règlement 63 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant les permis et certificats afin d'ajouter des conditions particulières à l'émission d'un permis de construction dans la zone Rv 1.

Projet de règlement 63-2 amendant le Règlement 63 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant les permis et certificats afin d'ajouter des conditions particulières à l'émission d'un permis de construction dans la zone Rv 1. Adoption

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 63-2 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-02-124

Proposé par M. Jean-Marc Rochon  
Appuyé par M. Denis Laître  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le projet de règlement 63-2 amendant le Règlement 63 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant les permis et certificats afin d'ajouter des conditions particulières à l'émission d'un permis de construction dans la zone Rv 1.

ADOPTÉ



Règlement pour décréter des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage dans diverses rues ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.  
Avis de motion

A-2006-02-014

Avis est donné par M. le conseiller Roger Levert qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour décréter des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage dans diverses rues ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.

Règlement pour décréter des travaux de remplacement et de renforcement du réseau d'aqueduc et des travaux de voirie dans le secteur de la rue Victoria Est, de la rue des Érables à la rue des Muguets, et des travaux de pavage du chemin de Desserte Nord ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux. Avis de motion

A-2006-02-015

Avis est donné par M. le conseiller Jacques Smith qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour décréter des travaux de remplacement et de renforcement du réseau d'aqueduc et des travaux de voirie dans le secteur de la rue Victoria Est, de la rue des Érables à la rue des Muguets, et des travaux de pavage du chemin de Desserte Nord ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.

Règlement pour décréter divers travaux d'infrastructures dans le secteur du boulevard Mgr Langlois/rue Fabre ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.  
Avis de motion

A-2006-02-016

Avis est donné par M. le conseiller Jean-Marc Rochon qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour décréter divers travaux d'infrastructures dans le secteur du boulevard Mgr Langlois et de la rue Fabre ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.

Règlement 086 concernant la conclusion d'une entente avec un promoteur relative à la réalisation de travaux d'infrastructures et d'équipements municipaux. Les Fleurs de l'Île, phase II. Adoption

ATTENDU QU'une copie du Règlement 086 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-02-125

Proposé par M. Denis Laître  
Appuyé par M. Roger Levert  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 086 concernant la conclusion d'une entente avec un promoteur relative à la réalisation de travaux d'infrastructures et d'équipements municipaux pour la phase II du projet de développement résidentiel Les Fleurs de l'Île.

ADOPTÉ

Règlement 089 pour adopter un programme de crédit de taxes dans le cadre d'un projet de développement résidentiel dont les coûts d'implantation de certaines infrastructures et de certains équipements requis sont à la charge du promoteur. Les Fleurs de l'Île, Phase II. Adoption

ATTENDU QU'une copie du règlement 089 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-02-126

Proposé par M. Denis Laître  
Appuyé par M. Claude Reid  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 089 pour adopter un programme de crédit de taxes dans le cadre d'un projet de développement résidentiel dont les coûts d'implantation de certaines infrastructures et de certains équipements requis sont à la charge du promoteur pour la phase II du projet de développement résidentiel Les Fleurs de l'Île.

ADOPTÉ

Règlement 090 pour emprunter la somme de 875 000 \$ pour pourvoir à l'acquisition de terrains de la compagnie DT Acquisition inc. Adoption

ATTENDU QU'une copie du Règlement 090 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-02-127

Proposé par M. Claude Reid  
Appuyé par M. Pierre-Paul Messier  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 090 pour emprunter la somme de 875 000 \$ pour pourvoir à l'acquisition de terrains de la compagnie DT Acquisition inc.

ADOPTÉ

Second projet de règlement 60-37 amendant le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage afin de changer les usages permis dans la zone résidentielle Rb 12, de modifier les exigences de la zone tampon et de limiter la hauteur des bâtiments multifamiliaux dans cette zone.  
Adoption

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement 60-37 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-02-128

Proposé par M. Normand Amesse  
Appuyé par M. Jean-Marc Rochon  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le second projet de règlement 60-37 amendant le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage afin de changer les usages permis dans la zone résidentielle Rb 12, de modifier les exigences de la zone tampon et de limiter la hauteur des bâtiments multifamiliaux dans cette zone.

ADOPTÉ

Second projet de règlement 60-38 amendant le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage afin de remplacer la zone commerciale Cb 7 par une nouvelle zone résidentielle Rb 13, de prescrire les usages permis dans cette zone et d'ajouter une marge entre deux bâtiments érigés en copropriété divise. Adoption

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement 60-38 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-02-129

Proposé par M. Jean-Marc Rochon  
Appuyé par M. Roger Levert  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le second projet de règlement 60-38 amendant le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage afin de remplacer la zone commerciale Cb 7 par une nouvelle zone résidentielle Rb 13, de prescrire les usages permis dans cette zone et d'ajouter une marge entre deux bâtiments érigés en copropriété divise.

ADOPTÉ

Second projet de règlement 61-3 amendant le Règlement 61 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le lotissement afin d'ajouter les dimensions exigées pour les résidences multifamiliales de 4 logements situées dans les zones Rb. Adoption

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement 61-3 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-02-130

Proposé par M. Normand Amesse  
Appuyé par M. Jean-Marc Rochon  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le second projet de règlement 61-3 amendant le Règlement 61 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le lotissement afin d'ajouter les dimensions exigées pour les résidences multifamiliales de 4 logements situées dans les zones Rb.

ADOPTÉ

Second projet de règlement 1099-74 amendant le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier les limites de la zone communautaire P-305 et de la zone résidentielle H-308, d'abroger la zone résidentielle H-322, de modifier la grille des usages pour la zone communautaire P-305, de modifier les dispositions sur les usages permis dans la classe d'usages C5 et de modifier les dispositions sur l'étalage extérieur des établissements commerciaux. Adoption

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement 1099-74 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-02-131

Proposé par M. Claude Reid  
Appuyé par M. Jacques Smith  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte, tel que modifié, le second projet de règlement 1099-74 amendant le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier les limites de la zone communautaire P-305 et de la zone résidentielle H-308, d'abroger la zone résidentielle H-322, de modifier la grille des usages pour la zone communautaire P-305, de modifier les dispositions sur les usages permis dans la classe d'usages C5 et de modifier les dispositions sur l'étalage extérieur des établissements commerciaux.

ADOPTÉ

Second projet de règlement 1099-75 amendant le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier la grille des usages et normes de la zone résidentielle H-736-B. Adoption

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement 1099-75 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-02-132

Proposé par M. Pierre-Paul Messier  
Appuyé par M. Claude Reid  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le second projet de règlement 1099-75 amendant le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier la grille des usages et normes de la zone résidentielle H-736-B.

ADOPTÉ

Règlement 039-02 amendant le Règlement 039, amendé par le Règlement 039-01, afin de décréter un nouveau mode de taxation pour divers travaux de modernisation de l'usine de filtration principale. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la

tenue du registre le 25 janvier 2006, pour le Règlement 039-02 amendant le Règlement 039, amendé par le Règlement 039-01, afin de décréter un nouveau mode de taxation pour divers travaux de modernisation de l'usine de filtration principale.

Règlement 040-01 amendant le Règlement 040  
afin de décréter un nouveau mode de taxation  
pour divers travaux à l'usine d'épuration et  
aux stations de pompage. Dépôt du certificat  
relatif au déroulement de la procédure  
d'enregistrement des personnes habiles à voter

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre le 25 janvier 2006, pour le Règlement 040-01 amendant le Règlement 040 afin de décréter un nouveau mode de taxation pour divers travaux à l'usine d'épuration et aux stations de pompage.

Règlement 088 pour décréter des travaux pour  
la réparation de quais à la Société du Port de  
Valleyfield et pour emprunter la somme de  
1 410 000 \$ pour la réalisation desdits travaux.  
Dépôt du certificat relatif au déroulement de  
la procédure d'enregistrement des personnes  
habiles à voter

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre le 8 février 2006, pour le Règlement 088 décrétant des travaux pour la réparation de quais à la Société du Port de Valleyfield et pour emprunter la somme de 1 410 000 \$ pour la réalisation desdits travaux.

Période de questions

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Quatre (4) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette deuxième période de questions :

- Acquisition des terrains Dominion Textile. Utilisation des îles à des fins de terrains de camping
- Félicitations pour ordre du jour recto verso, modification des heures des séances du conseil et adoption de la politique familiale
- Affectation du surplus de 2005. Utilisation à quelles fins
- Règlement 039-01. Modification du mode de taxation. Augmentation de taxes prévue suite à cette modification
- Pépinière Tessier. Refus d'une demande du Service de l'urbanisme par un acheteur éventuel. Information aux membres du conseil

Communications des membres  
du conseil au public

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

Levée de l'assemblée

À 22 h 05, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est

2006-02-133

Proposé par M. Jean-Marc Rochon  
Appuyé par M. Denis Laitre  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève sa séance du 21 février 2006.

ADOPTÉ

---

Denis Lapointe, maire

---

Alain Gagnon, greffier